



# La lutte de Notre-Dame-des-Landes ses composantes, histoire et actualité

*La lutte de Notre-Dame-des-Landes (NDL) est devenue, depuis quelques années et pour beaucoup de personnes, l'emblème du Grand Projet Inutile Imposé.*

*Chacun loue la force et la longévité de notre lutte.*

*Voici donc un peu d'historique, et quelques éléments d'actualité aussi, pour mieux connaître cette lutte de l'intérieur.*



**L'ADECA** (Association de défense des exploitants concernés par le projet d'aéroport) fut créée en décembre 1973. Elle a pour objet de « contribuer à la sauvegarde et au développement de l'agriculture des communes de NOTRE-DAME-DES-LANDES, VIGNEUX-DE-BRETAGNE, GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, HÉRIC, TREILLIÈRES et communes limitrophes et d'assurer la représentation et la défense des intérêts matériels, moraux et sociaux des exploitants agricoles et en particulier lors d'opérations envisagées ou réalisées d'urbanisation de toute sorte, de leurs infrastructures et toutes les opérations multiples qui peuvent en découler ».

Les paysans de l'époque sont aujourd'hui à la retraite et ont pu faire toute leur carrière malgré un projet qui, même s'il n'est toujours pas mené à son terme, menace toujours leur existence même. Il n'y a pas eu d'abandon des terres et des exploitations car l'ADECA s'est battue pour maintenir les installations. La résistance des agricultrices et agriculteurs est réelle : quatre exploitants n'ont pas signé d'accord amiable. L'ordonnance d'expropriation de janvier 2012 concerne ces 4 exploitations. Le seul débat autorisé a porté sur le montant du chèque qui leur serait fait. Les indemnités n'ont pas été encaissées mais déposées à la caisse des dépôts et consignations. Les agriculteurs sont depuis considérés comme « squatters » de leurs propres terres, de leur siège d'exploitation et de leur habitation. Depuis le 25 mars 2016, ils sont tous expulsables. Ce sont des occupants historiques à part entière.



**L'ACIPA** (Association Citoyenne Intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport) fut créée en novembre 2000 lorsque le projet d'aéroport est ressorti des tiroirs. L'association a pour deux premiers objets : « de s'opposer au projet de création d'une plateforme aéroportuaire à Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) et à tous les projets connexes, liés directement ou indirectement. D'informer les adhérents et la population des zones concernées par ce projet, y compris sur les équipements connexes nécessaires à cette réalisation (aménagement routiers et ferroviaires, constructions diverses... ) ».

Le conseil d'administration de l'ACIPA se réunit chaque premier vendredi du mois. Ces dernières années, plusieurs centaines de personnes sont présentes ou représentées lors de son Assemblée Générale annuelle. Sa lettre d'information est diffusée à près de 8 000 exemplaires. Son bulletin aux adhérents est envoyé 3 fois par an à plus de 2 000 destinataires, soit par l'intermédiaire de correspondants locaux soit par poste. L'ACIPA a, depuis sa création, participé à plusieurs centaines de réunions d'information dans toute la France, organisées par elle ou par des comités de soutien à la lutte.

Son compte Twitter relaie son action et ses arguments quotidiennement et est très suivi : il a franchi il y a quelques mois un seuil symbolique, avec plus de 10 000 abonnés au 20 juin 2017

L'ACIPA travaille au quotidien aux côtés des autres composantes de la lutte, pour que la population soit informée au mieux des tenants et aboutissants du projet de Notre-Dame-des-Landes. En tant qu'association citoyenne, elle se préoccupe de l'impact humain du projet, de la défense des terres agricoles et du gaspillage de l'argent public. Elle a toujours proposé que soit étudiée la seule alternative à Notre-Dame-des-Landes : l'optimisation de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique. Son action est basée sur trois piliers : le volet juridique, le levier politique et la mobilisation citoyenne sur le terrain.

Pour la contacter ou suivre ses informations :

<http://acipa-ndl.fr>

[https://twitter.com/#!/ACIPA\\_NDL](https://twitter.com/#!/ACIPA_NDL)

<http://www.facebook.com/pages/ACIPA/345153846717/>

<https://plus.google.com/112047896844096134879/>



**Le Cédpa** (Collectif d'élus.e.s doutant de la pertinence de l'aéroport) est membre de la Coordination et a été créé en 2009. Il a pour objet unique le sujet de Notre-Dame-des-Landes :

1) « faire entendre, au niveau local, national et international, la voix des élus-e-s qui contestent la réalisation d'un nouvel aéroport sur le site de NDDL, et veulent que soit reconnue la légitimité de leurs demandes et de leurs questionnements ;

2) obtenir un réexamen du dossier à la lumière des propositions alternatives qui n'ont jamais été sérieusement étudiées. »

Plus de 1 000 élus l'ont rejoint : <http://aeroportnddl.fr>

Le Cédpa travaille sur les sujets de fond liés à Notre-Dame-des-Landes, parfois avec des cabinets spécialisés et a produit moult documents d'analyse et d'expertise, le dernier en date concernant la consultation du 26 juin 2016 : <http://aeroportnddl.fr/articles.php?lng=fr&pg=818>

Les 3 associations présentées ci-dessus ont pour objet unique l'opposition au projet de Notre-Dame-des-Landes.

***En 2003, plusieurs organisations (mouvements politiques et associations locales) ont souhaité mettre leurs forces en commun pour travailler sur le dossier de Notre-Dame-des-Landes. C'est ainsi qu'est née la Coordination des opposants au projet de Notre-Dame-des-Landes : <https://www.acipa-ndl.fr/coordination-des-opposants>***

**La Coordination des opposants** à NDL se réunit chaque deuxième mercredi du mois depuis plus de 12 ans maintenant, avec des représentants soit locaux, soit nationaux. Elle comprend actuellement plus de 60 organisations — associations, mouvements politiques, collectifs et syndicats — qui font leur propre communication sur le sujet de Notre-Dame-des-Landes. Elle organise maintenant collectivement le rassemblement annuel qui fut lancé par l'ACIPA dès le mois de juin 2001.



**La commission juridique** de la Coordination se réunit autant que nécessaire et travaille avec 4 cabinets d'avocats et 2 juristes d'associations environnementales nationales. Un collectif d'avocats et juristes a pris position à des moments clés de la lutte.

**La commission « Grands Projets Inutiles Imposés »** de la Coordination se réunit régulièrement et est en lien avec les organisations qui se battent contre d'autres projets en France et ailleurs : <https://www.acipa-ndl.fr/sites-et-blogs/autres-sites/grands-projets-inutiles-imposes>

*Outre la Coordination des opposants, d'autres groupes sont aussi très actifs dans la lutte...*



**Le COPAI 44** (Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles Indignées par le projet d'aéroport) regroupe six organisations (Confédération Paysanne, CIVAM 44, GAB 44, Manger Bio 44, Accueil paysan et Terroirs 44) et fut créé en 2011, en solidarité avec les paysans « irréductibles », mais aussi pour des raisons globales et sociétales. D'autres COPAIIn sont nés depuis dans des départements proches. Ils entendent bien pérenniser cette « ZAD – Zone d'Agriculture Durable » en créant des emplois par des activités de maraîchage et d'élevage.



**Les Naturalistes en lutte** (NEL) est un collectif qui va : « réaliser des inventaires naturalistes en lien avec les opposants vivant sur place. Coordonner les inventaires sur des groupes d'espèces. Valoriser les résultats aussi largement que possible. Utiliser les résultats pour alimenter les dossiers juridiques. Peser sur les travaux de la commission scientifique. » Extrait de leur site : <https://naturalistesenlutte.wordpress.com/> Ils travaillent en lien avec d'autres associations environnementales (Bretagne Vivante, LPO, FNE) et proposent régulièrement des sorties de découverte sur la ZAD.

**Un collectif de propriétaires** (terres et habitations) s'est rassemblé derrière l'ACIPA : sur 780 hectares détenus par des propriétaires privés, seulement 142 (soit 18 %) ont été négociés à l'amiable, ce qui représente 16 % (94 sur 577) des propriétaires. Ils ont tous été expropriés par des jugements mais, en janvier et février 2017, une demande de rétrocession de leurs terres et habitations a été faite auprès de l'État et AGO, puisque aucuns travaux irréversibles n'ont démarré depuis 5 ans. Cette demande n'ayant pas reçu de réponse, un recours a été déposé pour la prolonger sur le plan judiciaire.

**D'autres collectifs comme celui des pilotes, des géographes, des architectes** ayant lancé l'Atelier Citoyen <http://www.ateliercitoyen.org>, **des artistes ou des chefs d'entreprise**, agissent à leur manière dans leurs domaines respectifs.

**Des comités de soutien** sont également très actifs dans la lutte de Notre-Dame-des-Landes. Depuis l'opération César d'octobre 2012, environ 200 comités sont répartis sur tout le territoire français et bien au-delà... <http://comites-ndl.blogspot.fr/p/carte.html>. Ils ont largement contribué au fait que la lutte de Notre-Dame-des-Landes soit devenue tout un symbole national !



**La ZAD de NDL :  
carte des lieux de vie**

**Le mouvement d'occupation de la ZAD** (son site : <http://zad.nadir.org>) a débuté lorsqu'un appel à venir occuper la zone a été lancé lors de la « semaine de résistance » du début août 2009. Depuis toutes ces années, des personnes viennent s'installer sur la zone, soit temporairement, soit de façon pérenne en développant des projets aussi nombreux que variés pour dynamiser la lutte de terrain aux côtés des habitants et paysans qui ont refusé de quitter leurs terres et leurs lieux de vie. Tous les habitants de la ZAD, nouveaux et anciens, sont expulsables à ce jour.

« La ZAD de Notre-Dame-des-Landes (« Zone à défendre » ayant remplacé « Zone d'aménagement différé ») nourrit beaucoup de fantasmes. Certains en jouent habilement en parlant de « zone de non droit », de repère de « hors-la-loi ultra-violents »... Lors des affrontements de l'hiver 2012, les médias n'ont montré que le spectaculaire, les affrontements entre occupants de la zone et forces de l'ordre. Mais la ZAD c'est aussi et surtout bien autre chose : des occupants locaux historiques, paysans ou non, qui résistent et refusent de quitter leurs lieux de vie et continuent de travailler la terre, des occupants récents qui ont démarré des projets agricoles, de restauration, de boulangerie, de bibliothèque, etc.

Nous rappelons en outre que l'occupation du terrain a été rendue nécessaire face à la mauvaise foi des partisans du projet. Les travaux allaient commencer alors que le projet est contraire aux règles européennes et à la loi sur l'eau [...]. Occuper le terrain a permis qu'ils ne démarrent pas. On connaît trop de cas en France où un projet déjà commencé, voire terminé, est déclaré illégal... trop tard. » (Extrait d'un document du Cédpa).

**La lutte est forte parce que plurielle, chaque composante apportant ses compétences et sa personnalité pour un même objectif : l'abandon pur et simple du projet de Notre-Dame-des-Landes.**



Ce document a été réalisé par l'ACIPA et édité en juin 2017.  
Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes

**ACIPA – B.P. 5 – 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES**  
**Téléphone 06 71 00 73 69 – Site web : [acipa-ndl.fr](http://acipa-ndl.fr)**